



Appel d'offres public

Conclusion du contrat : publier la description initiale dans le SEAO

15 j

art. 38 RCA / art. 51 RCS / art. 41 RCTC

Cette description contient minimalement :

- le nom du fournisseur, du prestataire de services ou de l'entrepreneur;
- la nature des biens, des services ou des travaux de construction qui font l'objet du contrat;
- la date de conclusion du contrat;
- la description des options ainsi que le montant total de la dépense qui sera encourue si toutes les options sont exercées;
- le montant du contrat.

APPROVISIONNEMENT

- **Contrat à commandes avec un seul fournisseur** : le montant estimé de la dépense.
- **Contrat à commandes avec plusieurs fournisseurs** : le prix soumis par chacun des fournisseurs.

SERVICES

- **Tarif applicable** : le montant estimé du contrat en fonction de la méthode de paiement retenue, soit à forfait, à pourcentage ou à taux horaire.
- **Contrat à exécution sur demande avec un seul prestataire de services** : le montant estimé de la dépense.
- **Contrat à exécution sur demande avec plusieurs prestataires de services** : le prix soumis par chacun.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

- **Contrat à exécution sur demande avec un seul entrepreneur** : le montant estimé de la dépense.
- **Contrat à exécution sur demande avec plusieurs entrepreneurs** : le prix soumis par chacun.

Gestion du contrat : publier les dépenses supplémentaires dans le SEAO

60 j

art. 38.1 RCA / art. 51.1 RCS / art. 41.1 RCTC

Modifications au contrat : le montant initial est majoré de plus de 10 %.

L'organisme public publie :

- toute dépense supplémentaire découlant des modifications, incluant les dépenses cumulées qui ont précédé et mené à une majoration supérieure à 10 %;
- chaque dépense supplémentaire excédant 10 % du montant initial du contrat (possibilité de les regrouper).

Fin du contrat : publier la description finale dans le SEAO

90 j

art. 38.2 RCA / art. 51.2 RCS / art. 41.2 RCTC

Cette description contient minimalement :

- le nom du fournisseur, du prestataire de services ou de l'entrepreneur, la date de fin de contrat et le montant total payé;
- dans le cas d'un contrat comportant des options : le type et le nombre d'options exercées ainsi que le montant total payé pour l'exercice de ces options.

APPROVISIONNEMENT

- **Contrat à commandes avec plusieurs fournisseurs** : le nom et le montant payé à chacun.

SERVICES

- **Contrat à exécution sur demande avec plusieurs prestataires de services** : le nom et le montant payé à chacun.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

- **Contrat à exécution sur demande avec plusieurs entrepreneurs** : le nom et le montant payé à chacun.

Note : La Loi et ses règlements afférents demeurent les documents officiels de référence et prévalent en tout temps sur le présent texte.